

## RÉSULTATS ANNUELS 2022

Au titre de l'année 2022, Lydec a réalisé un chiffre d'affaires de 7 381 millions de dirhams et un résultat net de 11 millions de dirhams. Les investissements de la Gestion Déléguée se sont élevés à 950 millions de dirhams, dont 316 millions de dirhams financés par le Déléguataire.

### RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2022

**Le chiffre d'affaires de l'année 2022 ressort à 7 381 millions de dirhams**, en hausse de 1,4% par rapport à 2021 qui était impactée par les effets résiduels de la pandémie sur l'activité, sans pour autant retrouver le niveau d'activité antérieur à la pandémie.

#### Electricité :

- **Le chiffre d'affaires électricité** s'établit à 4 595 millions de dirhams, en hausse de 1,7% par rapport à l'année précédente avec des volumes vendus en hausse de 1,3% expliquée par une reprise partielle de l'activité des industriels et des clients patentés (cafés, restaurants...).
- **Le rendement électricité** à fin décembre 2022 s'établit à 93,2% quasi stable par rapport à l'année précédente.

#### Eau :

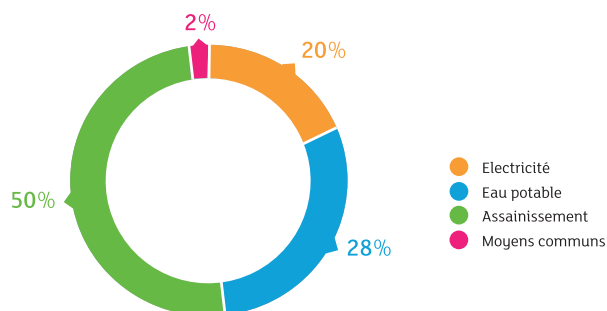
- **Le chiffre d'affaires eau potable** atteint 1 362 millions de dirhams, en baisse de 2,7% par rapport à l'année 2021 due principalement à une baisse des ventes aux administrations en lien avec les mesures de sensibilisation et de restrictions liées au stress hydrique mises en œuvre à la demande des autorités avec notamment la fermeture provisoire des compteurs d'arrosage des espaces verts.
- **Le rendement eau** à fin décembre 2022 s'établit à 77,6%, quasi stable par rapport à l'année précédente.

**L'Excédent Brut d'Exploitation** au titre de l'année 2022 s'élève à 1 007 millions de dirhams, en baisse de 29 millions de dirhams (-2,8%) par rapport à 2021. Compte tenu de ces éléments, **le résultat net** à fin décembre 2022 s'élève à +11 millions de dirhams en baisse de 56 millions de dirhams par rapport à 2021.

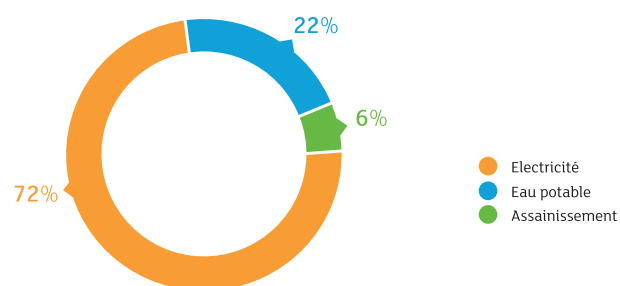
**Les investissements de la Gestion Déléguée** de l'année 2022 s'élèvent à 950 millions de dirhams, dont 316 millions de dirhams financés par le Déléguataire.

**Le niveau d'endettement net** s'élève à 398 millions de dirhams, en baisse de 597 millions de dirhams par rapport à l'année 2021.

Répartition des investissements de la Gestion Déléguée - Année 2022



Répartition du Chiffre d'affaires Fluides Année 2022



### PERSPECTIVES 2023

- Poursuite de l'accompagnement du Plan de Développement du Grand Casablanca et des investissements en particulier dans les infrastructures d'assainissement pluvial ;
- Accélération de la transformation de la relation client en une expérience créatrice de valeur, à travers la finalisation de la digitalisation des processus clientèle et le déploiement d'une agence en ligne Lydec entièrement mise à jour ;
- Déploiement d'un plan de sensibilisation des consommateurs et d'incitation à la réduction des consommations d'eau, à la demande des autorités et en relation avec la situation de fort stress hydrique que traverse le pays ;
- Poursuite du processus lié à l'OPA lancée par Veolia sur Suez, par le rachat de 99,7% du capital de Lydec et la sortie de la côte, en décembre 2022 ;
- Mobilisation des équipes de Lydec pour la finalisation de la 2<sup>ème</sup> révision du Contrat de Gestion Déléguée, espérée pour 2023.

Le rapport annuel est disponible dans la rubrique « communication financière » du site internet de Lydec : [www.lydec.ma](http://www.lydec.ma)

#### Contact analystes et investisseurs :

Ahmed REHANE - Responsable Relations Investisseurs : [ahmed.rehane@lydec.co.ma](mailto:ahmed.rehane@lydec.co.ma) • 0522.54.90.44

#### Contact médias :

Bouchra SABIB - Responsable des Relations Médias : [bouchra.sabib@lydec.co.ma](mailto:bouchra.sabib@lydec.co.ma) • 05 22 54 90 47

En DH

**BILAN ACTIF**

ACTIF	EXERCICE 2022			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>I - A - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE CONCEDE</b>	<b>33 451 231 924,50</b>	<b>18 953 795 172,91</b>	<b>14 497 436 751,59</b>	<b>14 014 788 064,42</b>
<b>Immobilisations terminées</b>				
Immobilisations renouvelables récupérées auprès CUC	4 501 314 340,78	4 501 179 332,35	135 008,43	1 645 504,01
Immobilisations financées par fonds de travaux	6 919 321 014,01	3 468 548 889,00	3 450 772 125,01	2 744 012 575,96
Immobilisations financées par LYDEC	10 168 264 052,50	6 804 025 419,68	3 364 238 632,82	3 449 434 394,63
Immobilisations financées par les tiers	2 422 041 926,53	1 697 402 758,55	724 639 167,98	726 387 891,29
Immobilisations recues gratuitement	6 153 875 303,21	2 482 638 773,33	3 671 236 529,88	3 253 453 132,28
<b>Immobilisations en cours</b>				
Immobilisations en cours financées par Fonds de travaux	1 923 060 351,17		1 923 060 351,17	2 400 031 958,95
Immobilisations en cours financées par Lydec	309 492 304,75		309 492 304,75	459 157 178,90
Immobilisations en cours financées par les Tiers	871 410 597,66		871 410 597,66	808 815 529,09
Fonds de retraite	182 452 033,89		182 452 033,89	171 849 899,31
<b>I - B - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE PRIVE</b>	<b>11 765 865 967,00</b>	<b>8 665 541 434,95</b>	<b>3 100 324 532,05</b>	<b>3 524 864 431,61</b>
<b>Immobilisations en non valeur</b>	<b>473 253 621,63</b>	<b>445 689 001,28</b>	<b>27 564 620,35</b>	<b>29 516 562,14</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	473 253 621,63	445 689 001,28	27 564 620,35	29 516 562,14
Prime de remboursement des obligations				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 614 014 829,16</b>	<b>7 596 708 783,43</b>	<b>3 017 306 045,73</b>	<b>3 434 955 986,21</b>
Immobilisations en recherche et développement	548 346,61	548 346,61		
Brevet, marques, droits, et valeurs similaires	135 710 125,30	114 654 214,88	21 055 910,42	20 439 210,75
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles (Financement délégué)	10 477 756 357,25	7 481 506 221,94	2 996 250 135,31	3 414 516 775,46
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>677 329 743,15</b>	<b>623 143 650,24</b>	<b>54 186 092,91</b>	<b>58 828 664,10</b>
Terrains				
Constructions	1 149 165,41	1 093 516,04	55 649,37	71 549,20
Matériel et outillage	361 220 976,03	333 994 660,95	27 226 315,08	27 271 464,39
Matériel de transport	70 891 650,03	65 495 486,83	5 396 163,20	7 180 381,32
Matériel mobilier de bureau	47 860 718,63	46 788 051,21	1 072 667,42	1 050 436,78
Matériel informatique	181 808 882,01	161 373 584,17	20 435 297,84	23 254 832,41
Autres immobilisations corporelles	14 398 351,04	14 398 351,04		
Immobilisations corporelles en cours				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 267 773,06</b>		<b>1 267 773,06</b>	<b>1 563 219,16</b>
Prêts et créances immobilisées	1 267 773,06		1 267 773,06	1 563 219,16
Titres de participation				
<b>Ecarts de conversion</b>				
Diminution des créances financières				
Augmentation des dettes de financement				
<b>TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE DC &amp; DP</b>	<b>45 217 097 891,50</b>	<b>27 619 336 607,86</b>	<b>17 597 761 283,64</b>	<b>17 539 652 496,03</b>
<b>II - ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</b>				
<b>Stocks (F)</b>	<b>64 005 073,64</b>	<b>7 164 031,01</b>	<b>56 841 042,63</b>	<b>28 966 125,10</b>
Matière et fournitures consommables	64 005 073,64	7 164 031,01	56 841 042,63	28 966 125,10
<b>Créances de l'Actif Circulant (G)</b>	<b>3 998 937 925,04</b>	<b>745 075 504,24</b>	<b>3 253 862 420,80</b>	<b>3 327 160 497,02</b>
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	270 927,59		270 927,59	5 305 234,00
Clients et comptes rattachés	3 062 540 343,92	724 995 835,20	2 337 544 508,72	2 462 068 116,73
Personnel débiteur	39 795 995,36		39 795 995,36	48 420 862,33
Etat débiteur	225 704 906,49		225 704 906,49	220 278 953,51
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	625 174 422,13	20 079 669,04	605 094 753,09	544 160 672,31
Comptes de régularisation actif	45 451 329,55		45 451 329,55	46 926 658,14
<b>Titres et Valeurs de Placement (H)</b>	<b>1 157 535 242,43</b>		<b>1 157 535 242,43</b>	<b>905 537 315,41</b>
Bons de Trésor (Fonds de Travaux)	750 000 000,00		750 000 000,00	620 000 000,00
Placements LYDEC	407 535 242,43		407 535 242,43	285 537 315,41
<b>Ecarts de Conversion actif circulant (I)</b>	<b>39 513,65</b>		<b>39 513,65</b>	<b>8 112,58</b>
(Elément circulants)				
<b>TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (F + G + H + I)</b>	<b>5 220 517 754,76</b>	<b>752 239 535,25</b>	<b>4 468 278 219,51</b>	<b>4 261 672 050,11</b>
<b>III - TRESORERIE ACTIF</b>				
Chèques et Valeurs à encaisser	199 729 598,50	4 395 283,18	195 334 315,32	256 133 128,37
Fonds externes	42 960 389,62		42 960 389,62	20 933 754,76
Banques	81 420 302,86		81 420 302,86	51 903 600,01
Caisses	514 757,25		514 757,25	123 484,08
<b>TOTAL III - TOTAL TRESORERIE ACTIF</b>	<b>324 625 048,23</b>	<b>4 395 283,18</b>	<b>320 229 765,05</b>	<b>329 093 967,22</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF</b>	<b>50 762 240 694,49</b>	<b>28 375 971 426,29</b>	<b>22 386 269 268,20</b>	<b>22 130 418 513,36</b>

En DH

**COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC)**

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES	OPERATIONS			TOTAUX
	PROPRES À L'EXERCICE 2020 (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE 2020 (3) = (1)+(2)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
<b>I - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises (en l'état)	6 345 568 810,23		6 345 568 810,23	6 314 070 721,35
Ventes de biens et services	1 035 339 974,63		1 035 339 974,63	964 802 838,15
Variation de stocks de produits				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	113 574 079,71		113 574 079,71	132 523 290,22
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation : Transfert de charges	725 546 674,85		725 546 674,85	639 689 498,12
<b>TOTAL I</b>	<b>8 220 029 539,42</b>		<b>8 220 029 539,42</b>	<b>8 051 086 347,84</b>
<b>II - CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats revendus de marchandises	4 399 048 498,01		4 399 048 498,01	4 358 729 426,13
Achats consommés de matières et fournitures	1 053 023 948,89		1 053 023 948,89	972 131 961,43
Autres charges externes	301 027 175,17	4 664 868,36	305 692 043,53	284 640 022,72
Impôts et taxes	8 980 643,94		8 980 643,94	7 943 913,71
Charges de personnel	788 049 628,63		788 049 628,63	817 936 112,42
Autres charges d'exploitation	14 231 809,41		14 231 809,41	10 105 801,47
Dotations d'exploitation	1 499 964 073,97		1 499 964 073,97	1 386 052 011,33
<b>TOTAL II</b>	<b>8 064 325 778,02</b>	<b>4 664 868,36</b>	<b>8 069 194 646,38</b>	<b>7 837 539 249,21</b>
<b>III - RÉSULTAT D'EXPLOITATION III = I - II</b>			<b>151 038 893,04</b>	<b>213 547 098,63</b>
<b>IV - Produits financiers</b>				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	1 365 279,59		1 365 279,59	1 176 754,33
Intérêts et autres produits financiers	1 856 504,16		1 856 504,16	2 359 215,61
Reprises financières : transfert de charges	3 099 376,23		3 099 376,23	4 449 186,46
<b>TOTAL IV</b>	<b>6 321 159,98</b>		<b>6 321 159,98</b>	<b>7 985 156,40</b>
<b>V - Charges financières</b>				
Charges d'intérêts	47 173 820,90		47 173 820,90	57 028 507,97
Perte de change	1 199 631,88		1 199 631,88	2 300 870,35
Autres charges financières	1 023,58		1 023,58	
Dotations financières				972 628,00
<b>TOTAL V</b>	<b>48 374 476,36</b>		<b>48 374 476,36</b>	<b>60 302 006,32</b>
<b>VI - RÉSULTAT FINANCIER VI = IV - V</b>			<b>-42 053 316,38</b>	<b>-52 316 849,92</b>
<b>VII - RÉSULTAT COURANT</b>			<b>108 985 576,66</b>	<b>161 230 248,71</b>

En DH

**COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC) (SUITE)**

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES	OPERATIONS			TOTAUX
	PROPRES À L'EXERCICE 2020 (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE 2020 (3) = (1)+(2)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
<b>VII - RÉSULTAT COURANT (reports)</b>			<b>108 985 576,66</b>	<b>161 230 248,71</b>
<b>VIII - PRODUITS NON COURANTS</b>				
Produits des cessions d'immobilisation	107 249,99		107 249,99	36 100,00
Subvention d'équilibre				
Reprises sur subvention d'investissement				
Autres produits non courant	3 249 030,57	1 921 198,57	5 170 229,14	27 026 875,07
Reprises non courantes : Transferts de charges				
<b>TOTAL VIII</b>	<b>3 356 280,56</b>	<b>1 921 198,57</b>	<b>5 277 479,13</b>	<b>27 062 975,07</b>
<b>IX - CHARGES NON COURANTES</b>				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	8 236,69		8 236,69	33 112,10
Subvention accordées				
Autres charges non courantes	20 486 298,18	2 410 652,19	22 896 950,37	16 719 966,85
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL IX</b>	<b>20 494 534,87</b>	<b>2 410 652,19</b>	<b>22 905 187,06</b>	<b>16 753 078,95</b>
<b>X - RÉSULTAT NON COURANT X = VIII - IX</b>			<b>-17 627 707,93</b>	<b>10 309 896,12</b>
<b>XI - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS XI = VII + X</b>			<b>91 357 868,73</b>	<b>171 540 144,83</b>
<b>XII - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS</b>			<b>80 334 203,00</b>	<b>104 115 405,30</b>
<b>XIII - RÉSULTAT NET XIII = XI - XII</b>			<b>11 023 665,73</b>	<b>67 424 739,53</b>
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS XIV = I + IV + VIII</b>			<b>8 231 628 178,53</b>	<b>8 086 134 479,31</b>
<b>XV TOTAL DES CHARGES XV = II + V + IX + XII</b>			<b>8 220 604 512,80</b>	<b>8 018 709 739,78</b>
<b>XVI RÉSULTAT NET XVI = XIV - XV</b>			<b>11 023 665,73</b>	<b>67 424 739,53</b>



7, Boulevard Driss Staoui  
20160 Casablanca, Maroc



BDO SARL,  
A member of BDO International Limited  
119, Bd Abdelmoumen-Sème Etage N°38,  
Casablanca 20140

LYDEC S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022



7, Boulevard Driss Staoui  
20160 Casablanca, Maroc



BDO SARL,  
A member of BDO International Limited  
119, Bd Abdelmoumen-Sème Etage N°38,  
Casablanca 20140

Aux Actionnaires de la société

**LYDEC S.A.**  
48, rue Mohamed Diouri,  
20110 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

*Opinion avec réserve*

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 8 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LYDEC S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.783.780.020,32 MAD dont un bénéfice net de 11.023.665,73 MAD.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LYDEC S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

*Fondement de l'opinion avec réserve*

Les créances nettes vis-à-vis de la clientèle « Bidonvilles » s'élevaient au 31 décembre 2022 à MMAD 119 HT. Selon le management, compte tenu de la difficulté de mettre en œuvre les actions de recouvrement prévues par le contrat de gestion déléguée, notamment la coupure, du fait des limitations définies par les autorités, une partie de cette créance devrait être recouvrée. L'autre partie, fait l'objet de discussions avec les Autorités (en particulier dans le cadre de la révision du Contrat de Gestion Déléguée) pour déterminer les modalités de son recouvrement. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue de ces discussions et par conséquent sur le niveau de recouvrabilité de ces créances.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

1

### Observations

Nous attirons l'attention sur les éléments suivants :

- a) Suite au transfert de la gestion du régime des retraites du personnel de la gestion déléguée de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au RCAR, Lydec se trouve au 31 décembre 2022 avec une créance envers l'Autorité Délégante d'un montant net de MMAD 102 correspondant à la différence entre les cotisations perçues et les pensions versées. L'Avenant de la révision du Contrat de Gestion Déléguée en date du 11 mai 2009, précise que l'Autorité de tutelle procédera à la recherche de ressources auprès de l'Etat pour contribuer à l'apurement de cette situation et ce, en conformité avec les décisions des commissions techniques de suivi du 17 décembre 2003 et du 24 décembre 2004. Le comité de suivi du 28 février 2019 a arrêté le montant de cette créance à MMAD 100,5 à rembourser à travers un compte dédié dont le financement reste à définir.

Dans le même cadre, Lydec enregistre une créance nette envers l'Autorité Délégante d'un montant de MMAD 395 au 31 décembre 2022, représentant les versements effectués à la CNRA, au titre du régime complémentaire de la retraite (RECORE) et visant à maintenir les pensions du personnel statutaire en départ à la retraite au même niveau que celui qui était garanti par la CCR. Le comité de suivi, réuni le 27 avril 2018, a reconnu la créance correspondant aux versements effectués à la CNRA et a arrêté son montant au 31 décembre 2016 à MMAD 106.

- b) L'information donnée dans l'état annexe « Etat des passifs éventuels » qui fait état de l'audit de la gestion déléguée 2012-2020 & 2021-2023 et de la révision contractuelle quinquennale

- c) La société a fait l'objet courant l'exercice 2022 d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur les revenus (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2018 à 2020, dont la deuxième lettre de notification des redressements a été reçue le 27 janvier 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

2

- Estimation du chiffre d'affaires relatif aux ventes d'eau et d'électricité réalisées et non relevées (dit « en compteur »)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note A1 de l'annexe aux états financiers, le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs au cours de l'exercice est estimé à la clôture de l'exercice à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Votre société a développé des méthodes de calcul pour l'estimation du chiffre d'affaires.</p> <p>Nous avons considéré l'estimation du chiffre d'affaires lié à l'eau et à l'électricité « en compteur » comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation des volumes livrés et non relevés à la date de clôture de l'exercice et à l'évaluation de leur prix de vente.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <p>Pris connaissance de l'environnement de contrôle sur la chaîne de facturation et sur les processus permettant la fiabilisation des estimés comptables sur l'eau et l'électricité en compteur ;</p> <p>Pris connaissance des hypothèses retenues pour l'estimation des volumes de consommation d'eau et d'électricité en compteur ;</p> <p>Analysé les volumes de consommation estimés au regard des volumes facturés le mois antérieur ;</p> <p>Analysé le coefficient de saisonnalité utilisé dans l'estimation des volumes ;</p> <p>Analysé le prix moyen de vente appliqué aux volumes estimés au regard du prix moyen facturé le mois précédent ;</p> <p>Examiné le rapprochement effectué par votre société entre les provisions estimées et le montant facturé de façon rétrospective.</p>

- Comptabilisation des contrats de construction

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note A1 de l'annexe aux états financiers, une partie de l'activité de la société concerne des travaux pour le compte de tiers pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés au 31 décembre 2022 au montant total estimé des coûts du projet. Cette méthode vise à conserver le niveau de charge et à reconnaître la marge uniquement sur le chiffre d'affaires comptabilisé.</p> <p>Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge liés aux travaux comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement exercé pour l'estimation de l'avancement des travaux ainsi que le degré d'incertitude lié à cette estimation.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :</p> <p>Prendre connaissance de l'environnement de contrôle sur le processus de suivi des contrats de construction ;</p> <p>Tester les contrôles clés relatifs au processus du suivi des affaires (management de projet, déversement des coûts sur affaires, devis, bordereau des prix) ;</p> <p>Recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement ;</p> <p>Rapprocher les données (chiffre d'affaires, coûts et marge) du suivi analytique avec celles de la comptabilité générale ;</p> <p>Effectuer des travaux ci-dessous sur un échantillon de contrats.</p> <p>Nous avons ainsi examiné un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants :</p> <p>Contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice comptable ;</p> <p>Contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, etc.).</p>

3

	<p>Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont consisté à :</p> <p>Organiser des réunions avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné (« revue d'affaire ») pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des affaires (examen des événements, examen des risques, examen du calcul du taux d'avancement) ;</p> <p>Comparer les montants prévus dans les contrats et/ou avenants avec le chiffre d'affaires retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser sur l'exercice.</p>
--	---

• Dépréciation des créances commerciales

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note A1 de l'annexe aux états financiers, les créances clients brutes s'élevaient à 3 063 MMAD au 31 décembre 2022. Ces créances ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 725 MMAD dont une partie a été déterminée sur la base d'une méthode prenant en compte une estimation des pertes futures attendues sur chaque segment de clients.</p> <p>Les taux de perte utilisés correspondent aux taux historiques des créances irrécouvrables observés sur un segment homogène en fonction du niveau d'impayés, ajustés selon les cas des circonstances actuelles et prévisions raisonnables d'évolution du profil de clientèle.</p> <p>Nous avons considéré l'estimation du montant de la provision pour dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement requis pour l'ajustement des données historiques ainsi que le niveau d'incertitude lié à cet ajustement.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <p>Examiné les modalités de détermination des taux de perte retenus par catégorie de clientèle et leur cohérence avec les données historiques ;</p> <p>Examiné les modalités de détermination des provisions complémentaires et spécifiques ;</p> <p>Rapproché la balance âgée issue du système de gestion commerciale avec les données comptables ;</p> <p>Recalculé la provision pour dépréciation des créances client sur la base des taux de perte retenus.</p>

4

• Provision pour risques significatifs et les passifs éventuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'activité de Lydec repose sur un Contrat unique d'une durée de 30 ans à échéance 2027. Cette spécificité impose aux parties une gestion et une interprétation permanente des dispositions contractuelles en vue d'inscrire la relation Lydec/Autorité Délégante dans les équilibres financiers, économiques et techniques institués à la signature du Contrat de Gestion Délégée. En vue d'ajuster les dispositions contractuelles aux évolutions économiques, financières et techniques de la Gestion Délégée, le Contrat permet aux parties à tout moment et au moins tous les 5 ans de se rencontrer pour décider d'un commun accord des mesures qui s'imposent.</p> <p>Dans ce contexte, la société peut faire face à des situations incertaines ou contentieuses, notamment :</p> <p>Dans le cadre des différents audits diligents par l'autorité délégante dont les résultats sont toujours en cours tel qu'exposé en note B15 de l'annexe aux états financiers et qui pourraient donner lieu à des demandes de rectification.</p> <p>Dans le cadre de gestion des risques de fin de contrat prévue en 2027, nous avons considéré que les provisions pour risques significatifs et les passifs éventuels constituent un point clé de l'audit en raison de l'incertitude sur l'issue des audits engagés, du caractère potentiellement significatif et leur incidence ainsi que le degré d'incertitude lié à des risques de fin de contrat.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques ;</p> <p>Prendre connaissance des sujets évoqués dans les procès-verbaux des réunions des différentes commissions/comités mis en place pour la gestion du partenariat entre la Lydec et l'autorité délégante.</p> <p>Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique et la direction de gestion du contrat de la société, de la documentation correspondante et revoir, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;</p> <p>Examiner les rapports envoyés par l'auditeur de la gestion déléguée et les réponses préparées par la société ;</p> <p>Examiner le caractère approprié de la qualification retenue par la société (provision vs passifs éventuels) au regard des normes en vigueur ;</p> <p>Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.</p>

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

6

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 31 mars 2023

**Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**



FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Collège des Commissaires aux Comptes  
7 Bd. Dir. El-Machouk, Casablanca  
Tél : 05 22 54 75 00 - Fax : 05 22 25 56 70

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

**BDO SARL**



BDO S.A.R.L.  
119, Bd. Abdou Moumen  
Casablanca  
Tél: 0522 22 19 24

**Amine BAAKILI**  
Associé

7